

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 4922

présenté par
M. Lamirault

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 12, après le mot :

« économie »,

insérer le signe :

« , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à éviter toute interprétation selon laquelle la décarbonation de l'économie du secteur agricole passe uniquement par la production durable de biomasse.